

Questions orales

britannique tenait à ce que les intéressés règlent au Canada leurs différends sur les aspects fondamentaux avant qu'Ottawa ne demande à la Grande-Bretagne de les régler à leur place? Je ne demande pas au ministre de vérifier l'un après l'autre chacun des avancés du *Times*. Je demande simplement si les représentants du gouvernement britannique ont suggéré de quelque manière à leurs homologues canadiens quoi que ce soit en ce sens?

M. MacGuigan: Madame le Président, les représentants britanniques n'ont certes jamais ni proposé ni demandé quoi que ce soit de cet ordre lors des entretiens qu'ils ont eus avec les nôtres. Ces entretiens ont donné lieu à un libre échange d'idées, et bien que de nombreuses possibilités aient été évoquées, comme c'est souvent le cas lors d'entretiens de ce genre, ce n'est pas ainsi qu'ils se sont terminés. Les représentants britanniques n'ont formulé ni demande, ni suggestion, ni proposition de ce genre.

M. Clark: Madame le Président, le ministre dit maintenant, sauf erreur, que les représentants britanniques n'ont à aucun moment formulé de suggestion de ce genre. Si c'est vraiment ce qu'il dit, je voudrais qu'il vérifie sa déclaration. Puisque le document renfermant la stratégie du gouvernement prévoit l'opposition de certaines provinces et de certains parlementaires à quelques éléments de la proposition libérale, le ministre pourrait-il dire à la Chambre des communes si des ministres ou des représentants canadiens ont mentionné en présence de leurs homologues britanniques la possibilité que les intéressés n'arrivent pas à se mettre d'accord et que la Grande-Bretagne soit appelée à trancher des questions qui demeurent encore très litigieuses au Canada?

● (1420)

M. MacGuigan: Nous avons évidemment sensibilisé le gouvernement britannique et ses représentants au fait qu'il y aurait désaccord au Canada, ce qui était d'ailleurs manifeste au moment de notre rencontre. Toutefois, nous sommes convenus de part et d'autre de suivre la coutume de la Grande-Bretagne en matière constitutionnelle, savoir que le gouvernement britannique entendrait l'avis du gouvernement canadien et accepterait une résolution conjointe du Parlement canadien.

M. Clark: Madame le Président, le ministre et le reste de la Chambre savent, bien sûr, que l'on garde un compte rendu exact de conversations de ce genre. Nous nous trouvons en présence de circonstances exceptionnelles, qui exigent que tous les députés soient mis au courant du contenu des entretiens entre les ministres et même les hauts fonctionnaires sur cette question, et d'une situation exceptionnelle également, savoir que le gouvernement demande à présenter une adresse commune portant sur une question qui provoque la controverse au Parlement et le désaccord entre les gouvernements provinciaux et qui est, de plus, contestée devant les tribunaux. Le ministre accepterait-il donc de déposer le compte rendu canadien des conversations auxquelles il a lui-même pris part en compagnie de son collègue, le ministre chargé de l'environnement et d'autres questions? Compte tenu de la nature exceptionnelle des circonstances, je me demande si le ministre serait disposé à déposer ces comptes rendus.

M. MacGuigan: Madame le Président, je ne crois pas que cela respecterait les précédents ou la tradition parce que nous trahirions ainsi le caractère confidentiel des entretiens.

Je l'ai déjà signalé au très honorable chef de l'opposition, nous avons eu des discussions très ouvertes avec les divers représentants du gouvernement britannique. Nous avons fait part à la Chambre des conclusions auxquelles nous avons abouti. Je ne crois pas qu'il serait opportun de reprendre en détail ces discussions au Parlement.

LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION—LA POSSIBILITÉ D'UN
DÉSACCORD—LA POSITION DU GOUVERNEMENT DU
ROYAUME-UNI

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je tiens à réitérer notre conviction qu'il s'agit d'une affaire strictement canadienne. Il faut rapatrier la constitution assortie d'une formule d'amendement acceptable pour la majorité des Canadiens, et il faut que tous les futurs amendements à cette constitution soient apportés au Canada.

Le ministre a publié ce matin une dénégation pour le moins très faible de l'article publié ce matin dans le *Times*; son communiqué dit qu'il réfute les faits tels qu'ils sont exposés, ce qui laisse manifestement planer un grave doute quant à la véracité de cet article. Quelle serait la position du gouvernement du Royaume-Uni s'il y avait désaccord généralisé au Canada, y compris entre les provinces? Le ministre peut-il répondre à cette question précise?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ignore à quel texte le député fait allusion, je n'ai émis aucun communiqué ce matin. En fait, il me semblait qu'il fallait attendre la séance de la Chambre cet après-midi, car je m'attendais à des questions. Peut-être des porte-parole du ministère ont-ils fait des déclarations là-dessus, mais ils n'entendaient nullement exprimer notre position globale face à la proposition ou aux commentaires diffusés par des media britanniques ou canadiens.

Quant à la question précise posée par le député, je répète que l'hypothèse de travail des deux parties pendant les discussions, que personne n'a jamais mise en question et qui a été expressément formulée tant en public qu'en privé par le gouvernement du Royaume-Uni, est que le Parlement du Royaume-Uni envisage d'étudier une résolution commune des deux Chambres de notre Parlement, et rien d'autre.

M. Epp: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, et elle porte sur la réponse qu'il vient de me donner. Manifestement, il faut se demander qui, au sein de son ministère, est chargé de ces communiqués. Et, chose plus importante, compte tenu de la délicate situation dans laquelle se retrouve maintenant la Chambre grâce à ses bons offices et compte tenu des diverses versions des événements qu'il a fournies, peut-il s'engager à faire une déclaration à la Chambre à l'appel des motions pour préciser ce qui s'est passé?

En outre, étant donné les requêtes présentées par un certain nombre de Canadiens, sans compter les premiers ministres provinciaux lors de la conférence de septembre, le ministre va-t-il recommander à ses collègues du cabinet que soit convoquée au plus tôt une réunion entre le premier ministre et ses homologues des provinces, afin de discuter d'un seul point à l'ordre du jour, soit la formule d'amendement, afin que l'adresse commune portant sur le rapatriement puisse être accompagnée d'une formule d'amendement, qui nous permettrait d'obtenir l'appui général que nous recherchons tous?